

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Présents/MM. /MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
GEROUDET Francis/ CAVET Carole/ DEHESTRU Jérôme/
Absent excusé : Mr DEHESTRU Marc/ BAUD Mickaël/ VANSCHEEUWYCK Marie-Ange
Absents : Mme BERNARD DE DOMPSURE Alix/

DATE DE CONVOCATION/ 12 Décembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VOTE LES TARIFS COMMUNAUX ET EAU/ASSAINISSEMENT POUR 2018.
- FAIT UN POINT SUR LES DEPENSES 2017.
- PREND CONNAISSANCE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE PAR LE CONSEIL SAVOIE MONT BLANC POUR LA ROUTE FORESTIERE.
- REFUSE DE CEDER LA PARCELLE B 936 MAIS AUTORISE LE DEMANDEUR A OCCUPER LE SOL.
- EST INFORME DU JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DE LYON CONCERNANT LE RECOURS CONTRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MR OLESEN / L'ASSOCIATION ADDPS EST DEBOUTEE.
- RENONCE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE BIEN SITUE SUR LES PARCELLES A 1173 ET A 3141.
- APPROUVE LA MODIFICATION N° 14 DES STATUTS DE LA CCHC.
- SOUTIEN LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE, DE THONON LES BAINS ET DE LA COUR D'APPEL DE CHAMBERY.
- PREND CONNAISSANCE DU RAPPORT DU SDIS RELATIF AU DECI (DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE.
- EXAMINE PLUSIEURS DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 22 Décembre 2017

Le Maire,
MUFFAT Sophie

